

## Procès-verbal du Conseil syndical

**21 février 2024 à 18h00 – Salle du conseil de Vaas**

L'an deux mille vingt-quatre le 21 février à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

### **Présents (33) :**

Mickaël ALLARD, Jean-Claude BOIZIAU, ~~Michèle BOUSSARD~~, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Michel CHALIGNÉ, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Sylviane DELHOMMEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, ~~Pascal DUPUIS~~, ~~Françoise FARCY~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Thierry LECERF, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, Carine MÉNAGE, ~~Patricia METERREAU~~, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Françoise RACHET, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

### **Pouvoirs (4) :**

Pascal DUPUIS donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Françoise FARÇY donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Christophe LIBERT donne pouvoir à Jean-Claude BOIZIAU, Patricia METERREAU donne pouvoir à Carine MÉNAGE.

**Absents (6) :** Michelle BOUSSARD, Jean-Michel CHIQUET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Guy LECLERC, Alain MORANÇAIS et Lydia ROBINEAU.

**Conseil de développement territorial (3) :** Bernard HAUVILLE, André JAUNAY, Françoise MASSE.

**Assistaient aussi à la réunion :** Aimie LECLERC, Céline MEYFROOT (SPL), Marie PETITJEAN, Bruno WEBER-REGNIER.

**Ordre du jour :**

**INTERVENTION DU GROUPEMENT LORNE-LOPEZ DANS LE CADRE DE  
L'ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE**

**TOUR DE TABLE SUITE A LA PRESENTATION DE LA SEM MAUGES ENERGIES**

**1. DELIBERATION**

**DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LA MODIFICATION DU MONTANT SOLLICITE  
DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION LEADER 14-22 POUR L'ANNEE 2024**

**2. QUESTIONS DIVERSES**

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche. Appel des présents et information des pouvoirs.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 janvier 2024 (secrétaire de séance : Eric Salmon).

Hervé Roncière est désigné un secrétaire de séance.

## **INTERVENTION DU GROUPEMENT LORNE-LOPEZ DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE LA CHARTE FORESTIERE TERRITORIALE**

La démarche de Charte Forestière de Territoire fait partie des actions (fiche n°14) du PCAET afin de promouvoir la gestion active, pérenniser la ressource et adapter l'activité sylvicole au changement climatique.

Le diagnostic mené par le cabinet Lorne et Manon Lopez, prestataires retenus sur la mission a démarré en février 2023 pour une action en quatre phases comprenant un diagnostic complet sur la forêt et la filière bois, ses intervenants et le partage de ce diagnostic afin de sensibiliser, accompagner, et définir une stratégie territoriale collective.

Le diagnostic étant finalisé, la démarche entre dans une nouvelle phase afin de porter à connaissance l'état des lieux et besoins identifiés aux travers de visites et rencontres : des ateliers se tiendront fin mars afin de réunir élus, professionnels de la filière bois et propriétaires forestiers afin de faire émerger un plan d'action transversal, et un cycle de visites démarré le 6 février dernier sur le chantier groupé d'Oizé permettra de balayer et porter à connaissance différentes initiatives applicables à la Charte Forestière de Territoire du Pays Vallée du Loir.

La présentation effectuée par Anthony BAREL du cabinet forestier Lorne, permet de remettre en contexte tous les éléments saillants du diagnostic afin de faire l'état des lieux du domaine forestier du territoire dans la perspective des ateliers auxquels tous les élus des communes du Pays seront conviés.

La charte Forestière de Territoire est un outil contractuel au service du territoire. Elle permet via une approche transversale (économique, sociale, environnementale) de promouvoir une gestion durable et active des forêts et haies bocagères. En mobilisant la ressource elle permet de tenir les engagements régionaux et nationaux en matière de stockage carbone. Cependant, pour être utile, la charte forestière nécessite un programme d'action cohérent et réalisé en coopération avec tout le microcosme forestier.

Le point fondamental pour la réussite de la démarche est l'animation active. Le champ des possibles est très vaste en Pays Vallée du Loir. Les objectifs sont nombreux : mobiliser la ressource locale, parvenir à une meilleure gestion du patrimoine forestier, lutter contre le risque incendie, renforcer le stockage carbone, sensibiliser et informer les publics, optimiser la résilience des espaces notamment face au risque inondation.

Le marché est découpé en quatre phases. La première phase vise à l'élaboration d'un diagnostic complet, et la réalisation d'un panorama des acteurs. La phase un bis vise au partage du diagnostic et le début de sa mise en œuvre avec les acteurs. Actuellement nous entrons dans la phase deux qui doit permettre d'accompagner les élus dans la détermination collective des enjeux. Le diagnostic s'achèvera avec la phase trois pour la réalisation du plan d'action.

M. Boussard demande comment le diagnostic peut être terminé et que la phase 2 puisse commencer étant donné qu'aucun rapport n'a été présenté en bureau ou même à la communauté de communes Sud Sarthe.

M. Barel explique que le cabinet a organisé et proposé des dates pour des réunions où les élus ont été conviés pour la communauté de communes Sud Sarthe, mais cette restitution a été annulée le jour J à la demande des élus. De plus, des élus de Sud Sarthe ont été présents dans les COTECH et COPIL, et tous les élus ont été destinataires fin novembre d'un petit flyer résumant la démarche ainsi que d'éléments contextuels à l'échelle de l'EPCI.

M. Chauvin prend la parole pour ajouter que des réunions de présentation en bureau intercommunautaire ont été réalisées, les rencontres ont été faites avec le Pays Fléchois et Loir

Lucé Bercé. M. Chauvin rajoute que le bureau et le cabinet n'ont pas réussi à trouver une nouvelle date commune de rencontre avec la communauté de communes Sud Sarthe pour le moment.

M. Paquet demande si une nouvelle rencontre serait proposée pour la communauté de communes Sud Sarthe.

M. Chauvin rajoute qu'il est possible de refaire une présentation sous réserve de trouver une date qui convienne à tous.

M. Chauvin explique que le travail mené par le PETR et le groupement, afin de contacter les propriétaires forestiers. Grâce à un conventionnement avec le CNPF, le Pays a pu récupérer un fichier des propriétaires du territoire. Parmi ceux-ci, le choix a été fait de viser les parcelles entre 4ha et 25ha. Au-delà de 25 ha, les propriétaires doivent obligatoirement mettre en place un Plan Simple de Gestion et ces parcelles sont donc déjà bien entretenues. Le choix a été fait de ne pas retenir les propriétaires en deçà du seuil de 4ha car les parcelles deviennent beaucoup plus méconnues et n'ont pas une surface suffisante pour une première phase opérationnelle.

Au total, 638 propriétaires différents avec des parcelles sur chaque commune du Pays ont été contactés. La répartition était d'environ 200 propriétaires par EPCI.

Mme Latouche rajoute que ces courriers ont été envoyés en octobre afin d'informer les propriétaires de la démarche d'une part, accompagné d'un questionnaire d'autre part pour mieux connaître leurs attentes et leur profil. Ces propriétaires ont été reçus à Vaas, en sa présence ainsi que celle de M. Chauvin et de partenaires techniques.

M. Barel rajoute qu'il reste compliqué de toucher tous les propriétaires, entre les propriétaires décédés, les propriétés secondaires, les héritages ou bien même les propriétaires qui ne savent pas que cette parcelle leur appartienne, il y a souvent une méconnaissance du foncier forestier privé.

M. Barel explique que s'il n'y a pas d'élus moteur sur le sujet il n'y a pas de mise en œuvre et automatiquement de changement sur le territoire.

M. Barel interroge les élus sur les surfaces forestières du Pays. Après des échanges avec les élus intéressés, M. Barel répond que la surface forestière des 3 communautés de communes réunies, compte 40 600 Ha. (la surface du territoire du PETR est de 1427 km<sup>2</sup>).

Le Pays Fléchois comptabilise 11 600 Ha (ce qui représente 32% de son territoire), le Sud Sarthe lui chiffre 17 800 Ha (27% de son territoire) et Loir Lucé Bercé est évalué à 11 634 Ha soit 14.5% du territoire.

En termes de peuplement, le territoire est majoritairement couvert de feuillus. Le morcellement est également très important : en moyenne, 90% des parcelles du territoire font moins de 1ha.

M. De Sagazan demande si les hectares détenus par les collectivités ont été comptabilisés.

M. Barel répond qu'ils n'ont pas les données, mais que cela représente une très faible partie des parcelles.

Mme Masse demande comment il est possible de regrouper les propriétés.

M. Barel précise que pour les regrouper il faut les connaître et les contacter pour savoir si ils sont intéressés à travailler ensemble. Ensuite il existe différentes actions, dont la principale reste le chantier groupé. L'idéal est d'ensuite conserver ce groupement afin d'entrer dans une gestion mutualisée durable via un Plan de Gestion Simple commun par exemple.

M. Barel rappelle que derrière ce genre d'action, c'est surtout afin de garantir la bonne santé des massifs forestiers. Actuellement ces milieux subissent des pressions, notamment avec la hausse importante du gibier, le dépérissement de certaines essences comme le châtaignier, le développement de la pyrale sur les résineux. Le déclin de cette biodiversité, le déséquilibre environnemental, les pressions sur les milieux sont des axes de travail pour les élus afin de préserver vos territoires.

M. Lecerf expose que suite à ce constat de l'existant il faut faire des actions mais se questionne sur la ou les personnes afin de les porter (propriétaires, collectivités ?)

M. Weber-Regnier déclare qu'une fois le diagnostic établi, le but est de passer en phase animation. Des actions peuvent être portées à différentes échelles, mais l'idée est plutôt d'avoir un interlocuteur référent capable d'intervenir sur tout le territoire.

M. Chauvin rajoute que grâce au CRPF les propriétaires privés ont pu être associés à la démarche, les initiatives fonctionnent et intéressent mais nécessitent d'être portées par un animateur sur le terrain.

Mme Latouche observe que les entreprises agricoles qui travaillent sur le territoire connaissent des propriétaires dont on ignore l'existence suite à des travaux et il sera intéressant d'aller à leur rencontre c'est une porte d'entrée supplémentaire.

Mme Delhommeau expose que la démarche de vente reste très compliquée.

M. Chauvin répond qu'un dialogue peut être fait entre les propriétaires, notaires et un animateur comme cela se fait sur d'autres territoires afin de coordonner le processus.

M. Barel termine sa présentation en sensibilisant les élus sur le besoin de faire vivre cette charte ; un diagnostic sans animation derrière est inutile, l'enjeu bois est très marqué sur le territoire et les besoins et attentes nombreux.

M. Lecercf demande si le listing des propriétaires peut être récupéré par les communes.

Mme Latouche exprime que les propriétaires savent qui sont leurs voisins, il faut s'appuyer sur les propriétaires que l'on connaît déjà pour que les autres détenteurs de parcelles dont on n'a pas connaissance puisse se faire relais de la démarche cela reste la meilleure des vitrines.

M. Barel rappelle que des ateliers sont prévus afin de pouvoir évoquer ces problèmes en invitant autour de la table des acteurs de différentes étapes de la filière. Afin d'alimenter la réflexion des élus, le cycle de visites se poursuit avec un sujet sur les chantiers de reboisement à Aubigné-Racan et une visite axée sur le bocage/l'agroforesterie/le label haie et plaquettes bois en lien avec Sylvaloir et l'AFAC.

Les chiffres-clé :

12 001 propriétaires différents recensés

70% d'entre eux résident toujours en Sarthe

90% des parcelles font moins de 1 ha

Les surfaces boisées représentent 40 000 ha environ réparties en 57 000 parcelles (taille du PETR : 1427 km<sup>2</sup>)

## **TOUR DE TABLE DES ELUS SUITE A LA PRESENTATION DE LA SEM MAUGES ENERGIES**

Suite à la présentation de la SEM Mauges Energies au Comité syndical du 23 janvier 2024, sur lequel cette société s'est présentée, a présenté sa démarche et les étapes de sa constitution ainsi que des exemples de projets, différents par la production d'énergie qu'ils proposent, et différents par les montages financiers affilés.

Il est proposé aux élus un tour de table afin de recueillir les avis ou les envies qu'une telle démarche pourrait susciter à l'échelle du territoire des 3 communautés de communes constitutives du Pays.

M. Weber Régnier prend la parole et demande aux élus ce qu'a généré cette présentation, il sollicite également les élus sur l'envie de se concentrer sur la responsabilisation de consommation d'énergie sur leurs territoires respectifs. M. Weber Régnier rajoute qu'il n'est pas obligé d'avoir un capital important au démarrage, qu'il est d'abord important de savoir si cette question a envie et mérite d'être traitée. Le directeur du PETR souhaite savoir si les élus sont intéressés, ce qu'ils souhaitent faire.

M. Boussard s'exprime sur l'importance de ne pas se tromper d'échelle, il est difficile de penser que ce soit possible à la dimension des communautés de communes.

Mme Grelet-Certenais rejoint M. Boussard et rajoute que dans les actionnaires de Mauges Energies il y avait le département. Ce sont des actions intéressantes mais c'est un très gros budget.

Mme Latouche répond qu'un des avantages d'une SEM (Société d'Economie Mixte) c'est d'avoir des co-financeurs privés types Banque des Territoires. Le PETR serait là seulement pour accompagner le développement de la structure, pas pour porter.

M. Peter exprime qu'il y a une volonté sur notre territoire sur la dimension photovoltaïque. Les collectivités doivent avoir une ambition pour leurs citoyens. Il faut rester modeste et accompagner les citoyens et habitants selon ce qu'il est possible de mettre en place. M. Peter ajoute que c'était une belle démonstration que celle de voir comment s'est mis en place Mauges Energies et aimerait étudier et ne pas fermer cette porte trop vite pour notre territoire.

M. Jaunay ajoute que la SEM des Mauges est intimidante car c'est un gros territoire, le Codev a visité 6 autres territoires voisins qui ont chacun leur façon de fonctionner. L'argument premier des Mauges, c'est l'économie.

M. Boussard s'interroge sur le fait de monter une SEM, car pour accompagner des porteurs, il faut lever des fonds publics et privés, à l'échelle du PETR ce ne sera pas possible. M. Boussard rajoute qu'il est convaincu de l'animation sur le territoire, mais qui pourra le porter ? Le département, les EPCI, ...

Mme Latouche rappelle encore à M. Boussard que le PETR ne s'est pas proposé comme porteur de projet mais comme support d'ingénierie.

M. Hauville rappelle que le Conseil de développement est présent en tant que conseiller et anime également.

M. Chauvin exprime sa pensée quant à la possibilité d'une SEM mais sur de gros projets.

M. Peter déclare qu'il ne serait pas responsable en tant qu'élus de ne pas réfléchir à la mise en place de ce genre de projet sur le territoire.

M. Weber-Regnier annonce qu'à l'échelle des 3 communautés de communes, aujourd'hui le Pays Vallée de la Sarthe se pose les mêmes questions et le Département travaille aussi sur ce sujet. Le directeur du PETR propose de travailler avec ces structures, ou du moins de les associer afin de travailler en bonne intelligence avec les territoires voisins.

M. Boussard précise que les études menées par le département, si elles aboutissent à une SEM, ce qui n'est pas certain aujourd'hui, c'est bien pour accompagner le territoire.

Mme Latouche précise que cette présentation et ce tour de table sont réalisés car il y a eu une demande des élus. La création d'une SEM n'est pas à l'initiative du PETR mais le rôle du Pays est d'accompagner ce genre de projet en ingénierie sur les territoires. Une levée de fonds est toujours plus facile lorsqu'elle est faite à plusieurs.

M. Peter ajoute qu'il faut avancer et être en position de réflexion. On cherche aujourd'hui des retombées locales. Une SEM départementale ne travaillera pas de la même façon pour le territoire qu'une SEM possédant une gouvernance locale.

Mme Grelet-Certenais ajoute qu'il serait intéressant de fédérer avec les autres acteurs.

Mme Latouche déclare que le PETR peut monter un groupe de travail piloté par la commission Energie-Climat pour réfléchir sur la SEM, ouvert à l'ensemble des élus du comité syndical.

Le Conseil de Développement, par la création de son association de Soleils du Loir ainsi que l'émergence d'une SAS citoyenne, fait part de son intérêt à participer à ce groupe de travail.

## **RETOUR SUR LES ETATS GENERAUX DES POLES ET PAYS 2024**

Les 1er et 2 février 2024, une délégation de 4 élus du Comité syndical représentant chacun une des 3 communautés de communes ainsi que le directeur du Pays, s'est rendue aux Etats Généraux des Pôles et Pays à la Rochelle, accompagnés par M. de Nicolaÿ sur une de ces deux journées.

La thématique de ces Etats généraux était « Autonomie, résilience et bonheur local ». De nombreuses conférences ont eu lieu, traitant de l'accompagnement au vieillissement de la population, d'éducation alimentaire, d'accompagnement en ingénierie des EPCI, d'habitabilité des territoires, de résilience de ces derniers et de coopération entre territoires intercommunaux afin de mettre en avant l'intelligence des territoires, au service de ces habitants.

Le territoire National comporte 268 pays, chacun avec une moyenne de 3 intercommunalités. Ces pays, en majorité ruraux, couvrent 62% du territoire et 47% de la population française.

**Les Trophées de l'Innovation Territoriale** récompensent les démarches innovantes en matière de développement local, portées par des Territoires de projet. Des territoires ont donc été lauréats et se sont vus décerner des prix.

- Prix de l'alimentation, pour le Pays d'Isle en Périgord pour son Projet Alimentaire Territorial « Ceux qui nous régaleront ».
- Prix de la concertation territoriale, pour le Pays Briançonnais, Ecrins Queyras, Guillestrois.
- Prix sur l'économie de proximité, pour le Pays Vallée du Lot sur un cycle itinérant appelé « Mon incroyable territoire », projet ayant dynamisé le territoire et fédéré beaucoup d'élus.
- Prix numérique, pour le Pays Valençay en Berry, pour l'embauche d'un poste mutualisé qui s'est occupé de la RGPD de l'ensemble du territoire.
- Prix du service à la population, pour le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour un projet inter-GAL (7 concernés) sur les territoires français, espagnol et portugais sur la thématique du « tourisme sans barrière ».
- Prix de la transition écologique, pour le Pays Midi Quercy pour un travail conséquent sur la question cyclotouristique, avec la création de 20 boucles cyclables sur près de 1 000 km et l'achat de vélos qui peuvent être prêtés avant l'achat.

De nombreuses commissions ont également eu lieu, traitant les thématiques suivantes :

- Animation et attractivité économique
- Transition écologique
- Services à la population
- Contractualisation
- Cadre de vie

Mme Latouche précise que ces Etats Généraux sont organisés par l'ANPP, Association Nationale des Pôles et Pays qui représente les Pays et PETR auprès des ministères et du gouvernement. L'ANPP est très présente sur l'agenda rural, travaille au 1% ingénierie pour les PETR au sein de la prochaine loi de Finances, par exemple.

Des trophées de l'innovation sont décernés pour certaines thématiques comme la concertation territoriale, l'alimentation, la transition écologique... sur des sujets sur lesquels certains pays ont été missionnés par leurs intercommunalités et se sont démarqués par leurs actions.

M. Ouvrard précise que la teneur des échanges était intéressante lors de ces états généraux, que l'un des premiers réflexes lorsque l'on voit un autre pays, c'est celui de comparer : combien d'habitants, de communes, quelles missions... Beaucoup de partenaires présents également. Deux journées riches d'échanges.

Mme Latouche ajoute que des présidents d'intercommunalités sont intervenus pour expliquer et appuyer l'enjeu de mutualisation qu'un pays possède, ou par le portage de projets.

M. Peter a trouvé ce moment riche car il a permis de confronter et voir ce qu'il se passait ailleurs, et que ça permet de voir que les missions portées par les pays peuvent être extrêmement variées. On trouve des lieux communs, en dehors des grandes alertes qui ont pu être prononcées et que l'on connaît aujourd'hui (comme le climat). Il y a eu de nombreuses interventions sur le rapport au vivant. Les intervenants alertaient sur l'habitabilité des territoires : comment l'habitat va subsister à ce qui arrive chez moi, suite aux dérèglements climatiques et écologiques. Quelle que soit l'échelle de territoire habitée, de la montagne au littoral en passant par les plaines.

Les lieux communs traités par les pays constatés sont l'énergie, l'alimentation, la santé et la question du vivre ensemble, avec une population projetée à 2050.

Autre point très important à l'échelle des Pays : la participation des Conseils de Développement.

M. Peter souligne que le PETR a la chance de posséder un Conseil de Développement extrêmement dynamique.

Mme Latouche précise que sur tous les ministres prévus lors de ces Etats Généraux, seul M. Béchu est intervenu car le remaniement ministériel a eu lieu 2 semaines avant cette rencontre.

## **1. DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LA MODIFICATION DU MONTANT SOLLICITE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION LEADER 14-22 POUR L'ANNÉE 2024**

Le PETR Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2024. Elle ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2 du 19 septembre 2023 au vu de la charge de traitement des demandes de paiement en fin de programmation.

Cette dernière s'inscrit dans la fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Pays Vallée du Loir. Le dossier correspond au co-financement d'1,50 ETP ventilé sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, la vérification de dossiers, la participation aux réunions régionales, etc. Le reste du temps prévisionnel (70 % Chargée de mission et Gestionnaire Leader 5 %) sera attribué à l'ingénierie du programme Leader 2023-2027 pour l'année 2024.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en Euros
Salaires et charges des postes sur l'année 2024 :	28 613,99 €	Europe (LEADER - 80%)	26 924,87 €
Chargée de mission Leader (30% prévu),			
Gestionnaire Leader (45% prévu)			
Frais de structure (forfait)	4 292,10 €	Autofinancement (20%)	6 731,22 €
Adhésion Leader France	750,00 €		
<b>Total</b>	<b>33 656,09 €</b>		<b>33 656,09 €</b>

Madame la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

**Délibération du Comité syndical :**

Les membres du conseil syndical, approuve cette délibération modificative.

**4 QUESTIONS DIVERSES**

**5 RAPPEL DE CALENDRIER DES PROCHAINS BUREAUX ET COMTES SYNDICAUX DU PETR PAYS VALLEE DU LOIR**

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
<del>Mercredi 13 mars 2024 à 14h30 à 16h30</del> Mercredi 20 mars 2024 de 10h à 12h	
	Mardi 26 mars 2024 à 18h00
Mercredi 17 avril 2024 à 14h30 à 16h30	
	Mardi 14 mai 2024 à 18h00

Suite à un quorum négatif pour la réunion de bureau du mercredi 13 mars prochain, le prochain bureau se tiendra le mercredi 20 mars, de 10h à 12h.

Clôture du Comité Syndical à 19h55.